

INFORMATIONS A CONSERVER, A AFFICHER



2017-2018 zone B

Rentrée des enseignants : 31 août

Rentrée des élèves : 4 septembre

Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre

Noël : du 23 décembre au 7 janvier

Hiver : du 24 février au 12 mars

Printemps : du 21 avril au 6 mai

Été : à partir du samedi 8 juillet

Pas de pont de l'Ascension cette année

Obligations de service

Les personnels enseignants du premier degré ont un horaire de service hebdomadaire de 27 heures réparties en :

24 heures d'enseignement par semaine

108 heures annuelles réparties en :

- 6h consacrées à la participation aux conseils d'école.
- 36h d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), le SNUipp-FSU appelle à ne plus mettre en place les APC afin de se réapproprié ce temps
- 18h d'animations pédagogiques et de formation continue
- 48h consacrées à des travaux d'équipe, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves à besoins particuliers

S'ajoutent à ces 108h : 6h correspondant à la journée de solidarité,

6h de temps de prérentrée

6h 2 demi-journées prises en dehors des heures de cours qui pourront être dérogées avant le 31 décembre, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Le temps d'accueil de 10mn avant la classe, le SNUipp-FSU demande que ce temps soit reconnu.

Les congés

Congé ordinaire de maladie

Demande à transmettre à l'IEC sous 48h avec un certificat médical.

Droit à traitement : jusqu'à 3 mois plein traitement ; à mi-traitement les 3 mois suivants (+ complément MGEN si adhérent).

Le décompte des jours de congé (pour droit à traitement) se fait par examen de la période des 365 jours qui précèdent ce congé (et non par année civile ou scolaire).

Congé de longue maladie (CLM)

La demande doit émaner du médecin traitant qui constate que l'intéressé est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

Durée maximale : 3 ans (1 an à plein traitement, les 2 autres à mi-traitement, (+ complément MGEN si adhérent)

Congé de longue durée (CLD)

Son attribution est conditionnée par l'un des 5 groupes de maladies suivantes : cancer, maladie mentale, tuberculose, poliomyélite, sida. Durée limitée à 5 ans : 3 à plein traitement, 2 à mi-traitement (+ complément MGEN si adhérent).

La mise en CLD entraîne la perte du poste au bout d'un an. La carrière se poursuit normalement.

Congé de maternité

De droit, avec certificat médical. Durée : 16 semaines (26 à partir du 3ème enfant) à plein traitement.

Autorisations d'absence

Garde d'un enfant malade

L'autorisation d'absence est accordée au père ou à la mère (fournir un certificat médical). La durée est de 11 demi-journées par année civile et peut être doublée dans certains cas.

Congé de présence parentale

Ce congé est destiné au père ou à la mère lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant présente une particulière gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants.

Autorisations de droit

Absences liées à l'exercice du droit syndical (formulaires sur notre site)

- Réunion d'info syndicale (RIS) 9h (3x3h) à prendre sur le temps d'animations pédagogiques (même obligatoires), de concertations ou de conseils d'école, sur le temps de M@gistère, sur la journée de solidarité, sur temps élèves (1 seule)

- Stage syndical : 12 jours par an sur temps élèves.

Congé paternité, solidarité familiale.

Autres autorisations d'absence

Soumises à accord de l'IA ou IEN, elles ne sont pas de droit. Contacter le SNUipp-FSU en cas de problème.

Mouvement intra-départemental

Calcul du barème

AGS (Ancienneté Générale des Services au 01/01/2018)

+ pts pour ancienneté dans le poste (1 pt par an et maximum 5) ou pour nomination à titre provisoire (2 pts)

+ ancienneté dans la fonction de directeur (1 pt par an et maximum 5)

+ 5 pts pour 5 ans consécutifs en « plan violence » ou REP+

+ enfant de moins de 17 ans au 01/09/2018 (0.5 pt)

+ enfant ou adulte handicapé (10 pts supplémentaires)

+ handicap (100 pts)

Les rdv de carrière

Le rdv de carrière comprend 1 inspection, un entretien et fait l'objet d'un compte-rendu. L'IEC complète une grille d'évaluation et propose un avis allant de « à consolider » à « excellent ». L'avis est validé par l'IA et est pris en compte pour l'accélération de carrière ou le changement de grade (accès à la hors-classe).

3 rdv de carrière programmés:

- 6e échelon (au cours de la 2ème année)
- 8e échelon (entre 1 an et demi et 2 ans et demi d'ancienneté)
- 9e échelon (au cours de la 2ème année) pour l'accès à la HC

Direction

Nbre de classes	DECHARGE		Décharge APC
	Maternelle	Elémentaire	
1	4 jours/an fractionnables		6 h
2	10 jours par an (1 jour par mois)		6 h
3	10 jours par an (1 jour par mois)		18 h
4	1/4		18 h
5 à 7	1/4		36 h
8	1/3 1/2 en Education Prioritaire	1/3	36 h
9	1/2	1/3 1/2 en Education Prioritaire	36 h
10	1/2 3/4 en Education Prioritaire	1/2	36 h
11	1/2 3/4 en Education Prioritaire		36 h
12	1/2 Décharge totale en Education Prioritaire	1/2 3/4 en Education Prioritaire	36 h
13 et au-delà	Décharge totale		36 h

Les promotions

Classe normale

Hors classe

ECHOLON	Durée dans l'échelon	ECHOLON	Durée dans l'échelon
1	1 a	1	2a
2	1 a	2	2 a
3	2 a	3	2 a 6 m
4	2 a	4	2 a 6m
5	2 a 6 m	5	3 a
6	2 a*	6	3 a
7	3 a		
8	2a6m*		
9	4 a		
10	4 a		
11	-		



Calendrier prévisionnel des circulaires et CAPD

	sept	oct	nov	dec	janv	fév/mars	avril	mai	juin
circulaires	-prise en charge partielle titres de transport : plan académique de formation ; recrutement et détachement dans les établissements à l'étranger ; affectation sur postes adaptés	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Mouvement interdépartemental ; demande d'occupation à titre thérapeutique ; détachement vers l'administration ou établissements publics	Allègement de service ; demande de temps partiel ou réintégration à temps complet ; liste d'aptitude au corps PE	Congé parental ; disponibilité ; liste d'aptitude ou intégration dans le corps des profs certifiés et autres corps	Phase complémentaire mouvement interdépartemental (ineat/exeat) ; campagne des retraites ; formation CAPPEI	Mouvement et liste d'aptitude directeur adjoint SEGPA	Mouvement départemental	
CAPD	-mouvement : derniers postes -exeat/ineat	Résultats volet dép. Formation continue ; modules d'initiative nationale de l'ASH	Promotions	Groupe de travail ; Opérations mouvement dép + temps partiels	Barèmes mvt interdépartemental ; circulaire mouvement dép ; départs stages DDEEAS	Postes adaptés (PACD/PALD) ; disponibilités ; départs stages CAPPEI ; mvt interdépartemental ; liste d'aptitude dir écoles	Congé de formation professionnelle ; allègements de service, détachements, échanges avec l'étranger	Mai : Groupe de travail préparatoire au mouvement dép.	Mouvement dép ; avancement HC ; liste d'aptitude pour accès au corps PE ; mvt complémentaire (exeat/ineat) ; détachements ; temps partiels.

Grille de salaires PE (au 1er septembre 2017 ou jusqu'au 31 déc 2018)

Classe normale

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice	383	436	440	453	466	478	506	542	578	620	664
Net approché (zone 2)	1454€	1658€	1687€	1723€	1773€	1819€	1926€	2064€	2202€	2363€	2532€
Net approché (zone 3)	1439€	1640€	1655€	1705€	1754€	1799€	1906€	2042€	2179€	2338€	2505€

Hors classe

Echelon	3	4	5	6
Indice	652	705	751	793
Net approché (zone 2)	2486€	2689€	2865€	3026€
Net approché (zone 3)	2459€	2660€	2835€	2994€

Classe exceptionnelle

Echelon	1	2	3	4
Indice	695	735	775	830
Net approché (zone 2)	2651€	2804€	2971€	3168€
Net approché (zone 3)	2623€	2774€	2926€	3135€

Pour nous contacter :

SNUipp-FSU76

4 rue Louis Poterat

76100 Rouen

Tel : 02 35 63 85 08

snu76@snuipp.fr



Snuipp-Fsu

Seine-Maritime

Permanences du lundi au vendredi

Elus CAPD :

Laurence SALAÛN, Isabelle RIOUAL, Catherine BELLOT, Stéphanie RIO, Christine DIEUL, Sabine DE ALMEIDA

CHSCT :

Marc HELLOIN et Isabelle RIOUAL

Elus Carte scolaire (CDEN/CTSD) :

Marceau PRIVAT, Julie CANCHON, Laetitia LHEUREUX, Thomas AUDIGIER, Benoit HAVARD